Département de Seine et Marne

Commune de VILLE SAINT JACQUES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Légende :

- Zonage
- Espaces boisés classés à protéger
- Emplacements réservés
- Droit de préemption urbain

Eléments de paysage à conserver :

- Boisements, haies, arbres isolés...
- Alignement d'arbres, haie, arbre isolé
- Puits, calvaires ...
- Murs à protéger
- Perspective intéressante à préserver

Liste des emplacements réservés

N°	Destination de l'emplacement	Superficie	Bénéficiaire
1	Création d'un stationnement (cimetière)	2 495 m²	Commune
2	Création d'une voie de desserte de la zone 1AUx depuis la RD 120	1 812 m²	Commune

Liste des zones

Intitulé	Définition
Zones urbaines	
UA	Zone de bâti ancien à vocation principale d'habitation Secteur UAa : secteur le plus ancien Secteur UAb : secteur moins dense Secteur UAc : réservé à l'accueil d'équipements publics
UB	Zone de bâti récent à vocation principale d'habitation
Zones à urbaniser	
1AU	Zone d'urbanisation future à vocation d'habitation
1AUx	Zone d'urbanisation future à vocation économique
2AU	Zone d'urbanisation future (à plus long terme)
Zones agricoles	
A	Zone réservée à l'activité agricole
Zones inaurelles	
N	Zone naturelle
Na	Secteur non aedificandi de l'aqueduc
Ne	Secteur de passage de lignes électriques HT
Nc	Secteur accueillant une exploitation de carrière
Nb	Secteur du Château de la Brosse
Nh	Secteurs d'implantation de constructions isolées